

50. Par M. l'échevin Mayrand, au sujet de l'agrandissement du bureau occupé par le département des Estimateurs.

60. Par M. l'échevin Mayrand, au sujet de l'érection de la Bibliothèque Civique.

70. Par M. l'échevin Mayrand, au sujet de l'expropriation de certains édifices sur la Place Jacques-Cartier.

80. Par M. l'échevin Mayrand, au sujet de la création d'un fonds de secours pour les employés municipaux.

90. Par M. l'échevin Ward, au sujet de la construction de l'égout de la rue Sherbrooke.

AVIS DE MOTIONS.

28.—De M. l'échevin Tétreau, au sujet du transport de marchandises par la "Montreal Street Ry. Co."

29.—De M. l'échevin Leclaire, concernant le droit de vote des contribuables qui négligent de payer leurs taxes d'eau ou autres.

30.—De M. l'échevin Judge, à l'effet d'adopter un règlement pour réglementer la construction des édifices dans la rue Anger.

31.—De M. l'échevin Tétreau, pour amender la règle 38 des Règles du Conseil.

RAPPORTS.

32.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter la cession de certaines rues de la "Ross Realty Co." et de M. J.-E. Molson.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin ROUX,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin WARD, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit adopté en y ajoutant les mots suivants "Il est convenu que les rues mentionnées audit rapport sont acceptées par la Cité gratuitement et sans conditions et qu'aucune amélioration n'y sera faite avant que les demandes d'améliorations dans les plus anciens quartiers n'aient été prises en considération."

M. l'échevin Tétreau soulève un point d'ordre, alléguant que ledit amendement ne peut être pris en considération vu que les dispositions de cet amendement sont déjà prévues par la loi.

Son Honneur le Maire décide que ledit amendement est hors d'ordre car il ne peut être considéré comme un amendement à la motion principale, à cause de son ambiguïté.

La motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Ward dissident).

33.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'adjuger le contrat pour la confection d'une pompe à la "J. Inglis Co."

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Lamoureux.

34.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'effacer la ligne homologuée de l'avenue Mont-Royal.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit renvoyé au Bureau des Commissaires afin de permettre aux propriétaires d'immeubles situés dans le voisinage de l'avenue Esplanade ainsi qu'à M. l'échevin du quartier Saint Jean-Baptiste l'occasion de faire connaître leurs vues sur cette question.

34.—Du Bureau des Commissaires, recommandant de construire un égout dans la rue Comte.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin TETREAU, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

35.—Du Bureau des Commissaires, pour voter un crédit de \$8,200 aux Départements de l'Incineration et de l'Hôtel de Ville.

36.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de permettre à la Compagnie de téléphone Bell de construire des conduits souterrains dans la rue St-Denis.

37.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de voter un crédit supplémentaire aux départements de la Voirie et de l'Aqueduc.

50. By Ald. Mayrand, concerning the office space of the Assessors' Department.

60. By Ald. Mayrand, concerning the construction of the civic library.

70. By Ald. Mayrand, concerning the expropriation of certain buildings in Jacques-Cartier square.

80. By Ald. Mayrand, concerning the establishment of a benevolent fund for the civic employees.

90. By Ald. Ward, concerning the construction of the sewer in Sherbrooke street.

NOTICES OF MOTIONS.

28.—By Ald. Tétreau, concerning the carrying of freight by the Montreal Street Railway Co.

29.—By Ald. Leclaire, concerning the right of vote of ratepayers who have failed to pay their taxes or water-rates.

30.—By Ald. Judge, for a by-law to regulate the construction of buildings in Anger street.

31.—By Ald. Tétreau, to amend rule 38 of the Rules of Council.

REPORTS.

32.—From Board of Commissioners, to accept certain streets ceded by the Ross Realty Co. and J. E. Molson.

Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. ROUX. That said report be received and adopted.

Moved in amendment by Ald. CARTER, seconded by Ald. WARD,

That said report be adopted with the addition of the following words:—"It is stipulated that the streets mentioned in said report are accepted gratuitously and unconditionally by the City and that no improvements shall be carried on in said streets without previously taking into consideration the claims of the older wards for improvements".

Ald. Tétreau raised a point of order contending that said amendment could not be considered inasmuch as the provisions thereof were already provided for by law.

His Worship the Mayor ruled that said amendment was not in order, as the same could not be considered as an amendment to the main motion, being too ambiguous.

The main motion being put, it was carried and *Resolved:* Accordingly. (Ald. Ward dissenting.)

33.—From Board of Commissioners, to award contract for the construction of a pump to the J. Inglis Co.

Consideration deferred, at the request of Ald. Lamoureux.

34.—From Board of Commissioners, to erase homologated line of Mount-Royal avenue.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That said report be referred back to the Board of Commissioners in order to afford the proprietors of immovables in the neighborhood of Esplanade avenue, as well as the Alderman of St. Jean Baptiste ward, an opportunity of being heard on the question.

34.—From Board of Commissioners, recommending the construction of a sewer in Comte street.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. TETREAU, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

35.—From Board of Commissioners, to vote a sum of \$8,200 to the Incineration and City Hall Departments.

36.—From Board of Commissioners, to allow the Bell Telephone Co. to construct underground conduits in St. Denis street.

37.—From Board of Commissioners, to award contract to Messrs. Lemoine & Fils for the construction of a sewer in Boulevard St. Antoine.